

## Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

**Destinataires :** Étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton (UMCM)  
Les doyennes et doyens, les vice-doyennes et vice-doyens (UMCM)

**c. c. :** Gilles C. Roy, VRER  
Edgar Robichaud, VRARH

**Auteure :** Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

**Date :** Le 22 octobre 2020

**Objet :** **Les phases jaune et orange**

Cette note de service s'adresse aux étudiantes et étudiants de l'UMCM. Nous vous invitons à la lire attentivement afin de prendre connaissance des consignes relatives aux phases jaune et orange.

DANS LA PHASE JAUNE	DANS LA PHASE ORANGE
Le port du masque est obligatoire dans les salles de classe <b><u>si la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être maintenue.</u></b> Les consignes spécifiques pour chaque cours sont indiquées dans le <b>plan opérationnel</b> déposé dans CLIC.	Le port du masque est obligatoire dans les salles de classe <b><u>en tout temps pendant les cours.</u></b> Les consignes spécifiques pour chaque cours sont indiquées dans le <b>plan opérationnel</b> déposé dans CLIC.
Le port du masque est obligatoire <b><u>en tout temps dans les espaces communs ouverts,</u></b> incluant les postes de travail individuel à la Bibliothèque Champlain, la cafétéria, les corridors, les ascenseurs, etc.	Le port du masque est obligatoire <b><u>en tout temps dans les espaces communs ouverts,</u></b> incluant les postes de travail individuel à la Bibliothèque Champlain, la cafétéria, les corridors, les ascenseurs, etc.
L'utilisation des salles d'études est <b><u>permise.</u></b> Le port du masque n'est pas exigé lorsque vous êtes seul dans un local individuel <b><u>fermé</u></b> ou, en groupe, lorsque la distanciation physique de 2 mètres peut être maintenue.	L'utilisation des salles d'études est <b><u>suspendue.</u></b> La réservation des espaces de travail individuel dans les bibliothèques est toujours <b><u>permise.</u></b> Le port du masque n'est pas obligatoire lorsque vous êtes seul dans un local individuel <b><u>fermé.</u></b>
Le port du masque est obligatoire à l'extérieur sur le campus <b><u>si la distanciation physique ne peut pas être maintenue.</u></b>	Le port du masque est obligatoire à l'extérieur sur le campus <b><u>en tout temps.</u></b>
Les activités étudiantes récréatives ou sociales en présentiel sont <b><u>permises</u></b> si le plan opérationnel pour l'activité est approuvé.	Les activités étudiantes récréatives ou sociales en présentiel sont <b><u>suspendues.</u></b>

Si vous devez sortir de la « bulle atlantique » :

- vous devrez prévoir une **période d'auto-isolement de 14 jours** à votre retour dans la région; et
- **il sera interdit** de participer aux cours en présentiel ou autres activités de nature académique, récréative, sociale ou sportive sur le campus pendant cette période.

Si vous devez sortir d'une **zone en phase jaune** pour vous rendre dans une **zone en phase orange**, veuillez suivre les consignes de la Santé publique du Nouveau-Brunswick ci-dessous :

### Conseils de santé publique

#### Déplacements non essentiels dans les zones en phase d'alerte orange

Les Néo-Brunswickois peuvent continuer à se déplacer dans la province pour le travail, les études, les courses essentielles et les rendez-vous médicaux. Les déplacements non essentiels\* dans les zones qui sont en phase d'alerte orange devraient être réduits au minimum dans la mesure du possible.

Toute personne qui vit dans une zone en phase d'alerte jaune et qui s'est rendue dans une zone en phase orange est encouragée à suivre les mesures suivantes pendant 14 jours après son retour, même si un test de dépistage de la COVID-19 s'est avéré négatif :

- portez un masque en public;
- soyez vigilant et surveillez vos symptômes. Faites-vous tester le plus rapidement possible si des symptômes apparaissent;
- limitez vos contacts à votre bulle de deux ménages;
- évitez de visiter les personnes les plus vulnérables à la COVID-19, comme celles dans les foyers de soins et les établissements résidentiels pour adultes;
- lavez-vous les mains ou utilisez du désinfectant fréquemment;
- restez à une distance de deux mètres des autres;
- évitez les rassemblements.

Les personnes vivant dans les zones en phase orange sont priées d'éviter pour l'instant les voyages non essentiels vers les zones en phase jaune. Toutefois, si elles doivent voyager, elles sont priées de prendre les mêmes mesures que celles décrites ci-dessus.

Soyez gentils et respectueux les uns envers les autres. En travaillant ensemble et en s'entraïdant, nous pouvons tous faire notre part pour réduire la propagation de la COVID-19 dans notre province.

\* Les déplacements non essentiels comprennent le magasinage, les repas au restaurant, la participation à des événements et à des rassemblements, etc. Les déplacements essentiels comprennent ceux liés à son travail ou à ses études postsecondaires, au deuil, à des raisons d'ordre humanitaire et aux rendez-vous médicaux.

Le 16 octobre 2020

Santé publique du Nouveau-Brunswick